

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE
DE CHAUMONT – CONTAMINE SARZIN – MINZIER
74270 MINZIER

RÉUNION DU 17/04/2025
PROCÈS-VERBAL

Par suite d'une convocation en date du 11 avril 2025, les membres composant le comité du Syndicat Intercommunal de Chaumont, Contamine-Sarzin et Minzier se sont réunis jeudi 17 avril 2025 à vingt heures sous la présidence de Carole ETTORI, Présidente.

Présents : ETTORI Carole, COURLET Jérémie, CHATAGNAT André-Gilles, FOEX Romain, CANICATTI Georges.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : ESTEULLE Laurent, CHEN Carole, MANTILLERI Éric (a donné pouvoir à CHATAGNAT André-Gilles), BAUDET Alexandre (a donné pouvoir à COURLET Jérémie).

La présidente ayant ouvert la séance à 20h et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du comité. A été nommé secrétaire : FOEX Romain.

Le compte-rendu de la séance précédente du 31 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

● **DEL15_2025 : Travaux de réhabilitation et agrandissement du groupe scolaire : attribution des 4 lots infructueux**

Mme la Présidente rappelle qu'une consultation a été relancée pour les 4 lots infructueux :

Lot n° 4 étanchéité : 93 000 € HT ; lot n° 18 élévateur PMR : 24 000 € HT ; lot n° 20 espaces verts : 18 500 € HT ; lot n° 21 bâtiments modulaires provisoires : 160 000 € HT.

La publication de l'appel d'offres a eu lieu le 20/02/2025 sur www.mp74.fr et sur le Dauphiné Libéré édition Haute-Savoie, la date limite de remise des offres était fixée au lundi 17/03/2025 à 12h00.

Le SIVU a reçu : 6 offres pour le lot n° 4 ; 2 pour le lot n° 18 ; 2 pour le lot n° 20 ; 1 offre pour le lot n° 21.

Après étude du rapport d'analyse des offres du maître d'œuvre avec classement des entreprises selon les critères du règlement de consultation, Mme la Présidente demande au comité d'attribuer les lots de travaux comme suit :

Lot n° 4 étanchéité : SARL AMP ENTANCHEITE pour un montant de 100 250.55 € HT ;

Lot n° 18 élévateur PMR : ETNA FRANCE pour un montant de 20 620.00 € HT ;

Lot n° 20 espaces verts : SAEV SCOP SA pour un montant de 20 809.00 € HT ;

Lot n° 21 bâtiments modulaires provisoires : infructueux (car une seule offre bien au-dessus de l'estimation).

Après avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Valide la proposition ci-dessus énoncée,
- Autorise Mme la Présidente à signer les marchés de travaux,
- Autorise Mme la Présidente à lancer une nouvelle consultation selon une procédure adaptée, pour le lot infructueux : soit le lot n° 21,
- Autorise Mme la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette opération.

● **Questions diverses**

Mme la Présidente informe le comité que Romain, le cuisinier, a confirmé par écrit son souhait de ne pas renouveler son contrat à la rentrée de septembre.

Une nouvelle annonce sera donc diffusée au plus vite afin de recruter un nouvel agent pour le 25 août 2025 soit une semaine avant la rentrée afin qu'il puisse prendre ses marques avant la rentrée.

Mme la Présidente lève la séance à 20h20.

La Présidente du SIVU,
Mme ETTORI Carole

La secrétaire de séance,
M. FOEX Romain